

OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION

Paris, le 9 mai 2023

L'Observatoire de la liberté de création condamne fermement le vandalisme de l'œuvre de Miriam Cahn et ceux qui l'ont encouragé

Le 17 avril 2011, l'œuvre *Piss Christ* d'Andres Serrano était vandalisée à la Collection Lambert en Avignon, alors que des associations intégristes d'extrême droite avaient organisé une manifestation et des prières de rue, et demandé en vain son retrait à la justice.

Le 7 mai 2023, l'œuvre *Fuck Abstraction* de Miriam Cahn vient d'être vandalisée au Palais de Tokyo à Paris, après que des associations intégristes d'extrême droite, cette fois sous couvert de défense de l'enfance, encouragées par le Rassemblement National, ont demandé sans succès son retrait devant la juridiction administrative.

Nous ne sommes pas surpris. Nous savons que l'agitation moralisatrice trouve toujours plus radical que soi, qui entend l'appel à passer à l'acte dans la déploration de l'impuissance.

Ces organisations, après avoir abondamment et paradoxalement partagé l'œuvre prétendument scandaleuse sur les réseaux sociaux, non contentes d'avoir perdu par deux fois devant le tribunal administratif et le Conseil d'Etat, ont réitéré par courrier leur demande de retrait le 2 mai au Palais de Tokyo, et annoncé une plainte pénale, dénonçant la décision du Conseil d'Etat comme « catastrophique en matière de protection de l'enfance », affirmant qu' « une telle situation ne peut être amenée à perdurer ».

Elles peuvent se féliciter d'avoir été entendues par un « courageux » activiste venu dimanche 7 mai asperger l'œuvre de peinture. L'œuvre restera accrochée avec ses stigmates jusqu'à la fin de l'exposition.

L'Observatoire de la liberté de création rappelle que si les voies de droit sont, en démocratie, ouvertes à tous, y compris à ceux qui veulent faire prévaloir leurs idées extrémistes, l'entrave à la liberté de création et le vandalisme sont des délits punis par la loi.

Nous dénonçons avec force ces actes attentatoires à la liberté de création et ceux qui, en pleine responsabilité, les ont encouragés.

Liste des membres de l'Observatoire de la liberté de création :

Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (Acid) ; Association des cinéastes documentaristes (Addoc) ; Section française de l'Association internationale des critiques d'art (Aica France) ; Fédération des lieux de musiques actuelles (Fedelima) ; Fédération nationale des syndicats du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle (FNSAC-CGT) ; Fédération nationale des arts de la rue ; LDH (Ligue des droits de l'Homme) ; Ligue de l'enseignement ; Les Forces musicales ; Scénaristes de Cinéma Associés (SCA) ; Syndicat français des artistes interprètes (SFA-CGT) ; Syndicat national des artistes plasticiens (Snap-CGT) ; Syndicat national des scènes publiques (SNSP) ; Société des réalisateurs de films (SRF) ; Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndeac).

Contact : Service presse de la LDH : presse@ldh-france.org / 01 56 55 51 15

OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION

c/o Ligue des droits de l'Homme
138 rue Marcadet – 75018 Paris
communication@ldh-france.org

Ligue
des droits de
l'Homme

